



Litiges sur une vente d'un Piano

Par **Marionnette**, le **12/09/2012** à **12:11**

Bonjour à tous,

Je me permet de laisser ici mon problème et les questions qui en découlent car j'avoue que je ne sais pas du tout quoi faire. J'espère être claire et assez concise même si l'histoire est assez longue et complexe à formuler par écrit.

J'ai décidé de vendre mon piano en Juillet de l'année dernière. Au mois d'Août la mère d'une amie me contacte pour sa fille et voudrait l'acheter pour 1500€. Je suis d'accord, nous signons donc un contrat. Dans celui-ci il est écrit qu'elle devra me payer la totalité des 1500€ étalonner sur plusieurs mois à hauteur de 100€ par mois, afin que le montant ne soit pas trop chargé. Il est aussi indiqué que je garde en ma possession la première facture d'achat ainsi que la carte d'identité du piano (C'est une carte que l'on nous fournit lorsque l'on achète un piano, avec un numéro de série unique. C'est en quelque sorte un bon prouvant la propriété du piano à l'acheteur). Je lui ai expliqué oralement que, dès qu'elle m'aurait payé la totalité du piano, je lui donnerais ces 2 documents en précisant la bonne cession du piano.

Le problème commence 4 mois plus tard, où je suis littéralement obligée de **réclamer** mon argent plusieurs fois par mois. Mais soit, je reste polie et patiente, puisqu'à l'époque en somme, l'argent ne me sert qu'à rembourser mon petit copain qui m'avait prêté de l'argent afin de payer mes études. BREF! Continuant sur ce chemin, la communication devient presque inexistante. Mon petit copain et moi sommes obligés de passer par l'amie du début (qui est en fait la copine du frère de mon petit copain [les feux de l'amour ici ^^]) pour encore réclamer l'argent. Ce qui commence sérieusement à m'énerver. Mais soit, je passe encore l'éponge la dessus. Mais voilà que le problème s'amplifie :

Depuis Juin 2012, cette dame me doit 300€, équivalent aux mois de Juin/Juillet/Août. Il a fallu qu'on lui réclame plus de 10 fois l'argent et à chaque fois une excuse différente "Je te les donne à la fin du mois" "Je te les donne en rentrant de vacances" "Je te les donne après le mariage de mon fils" **(suite du problème en dessous)**

Par **Marionnette**, le **12/09/2012** à **12:26**

(Suite du problème)

Il y a une semaine, mardi, cette dame m'envoie un sms m'expliquant qu'elle ne peut plus payer le piano qu'à hauteur de 50€/mois au lieu de 100€ parce qu'elle a des soucis financiers suite au mariage de son fils. Je lui renvoie donc ceci "Bonjour madame C, je peux comprendre que vous ayez eu des dépenses et faire une concession à ce niveau là. Mais, Jérémie (mon petit copain) et moi allons emménager d'ici quelques semaines, et j'aurai besoin de cette argent. je veux donc bien baisser le montant mensuel à 75€. Par contre, j'attends toujours les 300€ que vous me devez pour les mois de Juin, Juillet et Août, car je compte là-

dessus pour notre premier loyer. Merci bien.

Suite à ce sms, la dame me répond "je peux pas c'est 50€ par mois je peux pas donner les 300€ ou tu reprend ton piano et tu me rend l'argent"

Pendant ce temps là, j'ai recherché les papiers de la vente. Et gros soucis, je ne retrouve pas mon exemplaire de contrat, je retrouve simplement le brouillon. Mais, j'ai toujours ma facture, et la carte d'identité du piano.

Pour information :

- mes parents peuvent attester que j'ai bien vendu le piano à cette personne et avoir vu le contrat.
- Mon petit copain peut aussi attester des deux, et du fait qu'on ait toujours du la sollicité pour qu'elle paye ce qu'elle me devait chaque mois
- Le piano a été livré par le père de mon petit copain ainsi que son frère et son voisin (donc eux aussi logiquement peuvent attester de la vente)
- Lorsque la dame et moi avons signées le contrat en double exemplaire, plusieurs personnes étaient présentes. (Le frère de mon petit copain, sa copine, et la fille de la dame a qui j'ai vendu le piano)

Donc voilà, je me pose ces questions ;

- Suis-je en droit, malgré le fait de ne plus avoir mon exemplaire de contrat, d'exiger qu'elle me paye ce qu'elle me promet!! ?
- Suis-je en droit de récupérer mon piano sans lui rembourser ce qu'elle m'a déjà payer ?
- Suis-je en droit de lui demander des indemnités au cas où le piano serait détérioré ? (Je pose cette question non pas pour l'embobiner. Mais parce que je me dis que si je le reprend, dans un état détérioré, et que je souhaite le vendre à quelqu'un d'autre par la suite, de 1- je devrais baisser le prix, de 2- je devrais justifier ces détériorations...)

voilà, merci d'avance pour votre lecture (je sais que j'ai été assez longue :s) et merci d'avance si quelqu'un me répond.